

## AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

### SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA14 26 0312

#### OBJET DU PROJET ET DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a entrepris un processus d'approbation consistant à autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 165, rue Saint-Zotique Ouest.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 octobre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue ce même jour le second projet de résolution CA14 26 0312, et ce, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone 0023 et de ses zones contiguës afin que celui-ci soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du second projet CA14 26 0312 de résolution peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande auprès du bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

#### DESCRIPTION DES ZONES

Le périmètre de l'ensemble de la zone 0023 et de ses zones contiguës est délimité par le plan figurant ci-dessous :



1140963055

09-2014

Ce plan décrivant la zone 0023 et les zones contiguës peut être consulté au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

#### CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la résolution qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau d'arrondissement au plus tard le 22 octobre 2014, 17 h, à l'adresse suivante :

Secrétaire de l'arrondissement  
Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie  
5650, rue D'Iberville, 3e étage  
Montréal (Québec) H2G 2B3

- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

#### PERSONNES INTÉRESSÉES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

#### ABSENCE DE DEMANDES

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, les dispositions du second projet de résolution CA14 26 0312 pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Ce second projet de résolution est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

Fait à Montréal, ce 14 octobre 2014.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Patrick Martel